



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 Décembre 2024

Présents : Catherine ANDRIEUX, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Franck TOURNIER, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

Absente : Emilie CANO (pouvoir à Magali BONIN),

Soit 10/11 membres présents et 11 voix

Président de séance : Nadine ROY, Maire,

DELIBERATIONS

Restes à réaliser 2024 de la section investissement pour report en 2025

Les restes à réaliser relatifs aux investissements de l'année 2024 doivent être estimés sincèrement et seront reportés au budget 2025. Ils ne nécessitent pas de vote de l'assemblée délibérante.

11 pour

Rapport de la CAPI sur l'eau et l'assainissement année 2023

Le rapport annuel de la CAPI sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2023 a été préalablement envoyé aux membres de l'instance afin qu'ils en prennent connaissance.

11 pour

Arceaux vélos

Dans le cadre de ses compétences, la CAPI propose la pose gratuite d'arceaux pour vélos dans les espaces publics.

Les membres du conseil valident les emplacements des lieux suivants :

- Cimetière (près du portail impasse des pins comme prévu par CAPI)
- Stade (comme prévu par CAPI)
- Parc de la mairie (bas du parking côté route des blés)
- Jeu de boules (partie Nord du terrain)

Projet classe découverte CM1-CM2

Un enseignant de l'école élémentaire de l'école de Crachier souhaite proposer à ses 25 élèves de CM1-CM2 plus 4 encadrants un séjour dans le Vercors du 21 juin 2025 au 26 juin 2025 soit 5 jours. Ce séjour, dans un environnement montagnard, offrira aux élèves diverses activités (Orientation, randonnée, VTT, construction de cabanes ...) encadrées par un animateur.

Le coût du séjour s'élève à 8 102 € soit 1 258 € pour le transport et 6 844 € pour l'hébergement et les activités. L'association du sou des école donnera 4 000 € pour ce projet.

Chaque famille devra s'acquitter de la somme de 100 €

Les communes de Crachier et Chèzeneuve, chacune au prorata des enfants de leur commune, financeront le séjour à hauteur de 1602 € soit 64,08€ par enfants.

Les bénéfices que pourraient dégager les activités organisées par l'enseignant (tombola, vente de brioches ...) seront déduits du montant à verser par les communes.

11 pour

Principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) avec ENEDIS

Madame La Maire propose d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

11 pour

Demande de subventions pour mise aux normes des appartements communaux

Les travaux de rénovation énergétique des appartements communaux ont précédemment été approuvés en conseil municipal. Le montant des travaux est estimé à 72 000€ ht. Afin d'aboutir ce projet à l'automne prochain, il convient de solliciter les subventions pour un montant estimé à environ 50% de la dépense. Les membres autorisent Madame La Maire à constituer les dossiers et signer les documents s'y afférant. La TVA sera remboursée en n+2 à hauteur de 16,404% sur les 20% versés.

Questions diverses

- Point SIIS (H.Corneloup)
- Subvention ADMR : Alors qu'ils se sont déjà opposés au versement d'une subvention en faveur de l'ADMR en 2021, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas reposer au vote ce sujet.
- Bilan CAPI sur éclairage public
- Cérémonie des vœux et inauguration de la salle des fêtes :

**L'inauguration de la salle des fêtes
aura lieu en même temps que la cérémonie des vœux
le samedi 11 janvier 2025 à 10h30 à la salle des fêtes.
Vous êtes invités !**

Compte-rendu des commissions CAPI et réunions diverses des élus qui y ont participé

Catherine Andrieux et Geneviève Tournier : Commission PAEN (Protection des Espaces Agricoles et Naturels).

Fait à Crachier, le 10 Décembre 2024

La Maire,



Le Maire,
Nadine ROY

Prochain conseil municipal lundi 27 janvier 2025 à 19 heures

Joyeuses fêtes à tous

Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>

La commune utilise l'application Panneau Pocket.